

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 61 (1935)
Heft: 15

Artikel: L'organisation scientifique du travail à la lumière de certaines expériences (suite et fin)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-47008>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'organisation scientifique du travail, à la lumière de certaines expériences.

(Suite et fin).¹

Application dans l'industrie italienne.

Dans le but de vérifier comment le système Bedaux a été appliqué dans l'industrie italienne et de se procurer des éléments de jugement équitables et objectifs par rapport aux critiques indiquées plus haut, et aussi à cause d'une grave et délicate controverse au sujet des salaires dérivée de l'introduction du système dans certaines entreprises, le Ministère italien des corporations a fait exécuter, dans les années 1931-32-33 et dans les premiers mois de 1934, des enquêtes techniques approfondies sur quelques caractéristiques importantes du système Bedaux dans diverses industries italiennes de différente nature. Il a enquêté sur le fonctionnement du système Bedaux en ce qui concerne les salaires, le rendement, la fatigue, l'hygiène du travail, le chômage. Voici, brièvement le résultat de ces enquêtes.

Dans toutes les entreprises dans lesquelles on a appliqué le système Bedaux, on a constaté que les salaires actuels sont en moyenne plus élevés que ce qu'ils seraient si les anciens contrats étaient restés en application, compte tenu, naturellement, de la réduction générale de novembre 1930 et des autres réductions qui ont eu lieu dans les différentes branches de l'industrie.

En chiffres ronds, les pourcentages d'augmentation trouvés dans certaines grandes entreprises sont en moyenne de 11 %, 10 %, 5 %. Dans certains ateliers, cependant, on a atteint des pourcentages d'augmentation allant jusqu'à 19 %.

Il est opportun d'expliquer que ces pourcentages d'augmentation concernent la comparaison faite entre la situation réalisée après l'application du système Bedaux et la situation réelle atteinte immédiatement avant l'application de ce système.

Il est hors de doute que, si actuellement, après 2 ou 3 ans d'application du système Bedaux, on appliquait, dans certaines entreprises, le tarif de pleine tâche en vigueur avant l'introduction du système Bedaux, les ouvriers pourraient atteindre des gains journaliers qui, dans quelques cas, seraient même de 200 % supérieurs à ceux réalisés en moyenne avec les mêmes tarifs avant Bedaux, ainsi qu'il en est résulté de la diligente enquête menée par les syndicats de travailleurs dans une entreprise minière.

La conséquence qu'on peut déduire de cette constatation — puisqu'on ne peut pas admettre que les ouvriers avant l'introduction du système Bedaux ne travaillaient pas honnêtement — est que, en réalité, la meilleure organisation du travail, le perfectionnement des outils et des méthodes de travail que l'entreprise a introduits en conséquence de l'application du système Bedaux, ont été tels qu'ils ont permis d'accroître le rendement du travail de ces ouvriers à peu près dans les proportions indiquées plus haut.

On doit cependant aussi envisager la question de savoir si, en définitive, les valeurs Bx qui sont la base de la réorganisation productive, ne pourraient pas, quand la production a augmenté suivant un rythme plus fort que celui de l'augmentation salariale, être sujettes à révision et à correction dans un sens plus favorable aux ouvriers.

Dans les établissements dans lesquels on a introduit le système Bedaux, il est intéressant de fixer à combien de Bx /heure travaillent les ouvriers des différents ateliers au moment de l'application de nouvelles méthodes de travail et du système Bedaux.

Il résulte que, dans les établissements les mieux payés et organisés et dans lesquels il existe déjà un bureau régulier de temps et de contrôle, le rendement initial était d'environ 50 Bx /heure, tandis que, dans d'autres établissements organisés suivant des méthodes pour ainsi dire « familiales », on a constaté une productivité moyenne ne dépassant pas 35 Bx /heure, dans certains cas. Dans ces établissements, le rendement en

Bx est allé régulièrement en croissant mois par mois, depuis le moment de l'application du système.

La productivité moyenne est montée à 65, 70, 72 Bx /heure dans l'ensemble de l'établissement et, dans certains ateliers, a atteint le plus haut niveau possible de 82, 84 Bx /heure, d'une façon presque constante.

On a donc constaté des augmentations de rendement moyen par entreprise de 32 %, 40 %, 75 % et même, dans certains ateliers, de 85 %.

Il est évident que, même en tenant nécessairement compte des frais d'application du système Bedaux et de l'amortissement des dépenses pour outils et moyens de travail, les avantages obtenus par les entreprises dans la réduction des prix de revient, apparaissent certainement remarquables.

Le prétendu préjudice causé à la santé des ouvriers.

La critique qui est le plus généralement soulevée contre le système Bedaux est, comme on l'a déjà remarqué, qu'il pousse la main-d'œuvre à fournir un travail nettement plus intense et oblige donc les ouvriers à accroître leurs efforts au point de se fatiguer excessivement, aux dépens de leur santé, avec augmentation du nombre des accidents et même avec danger pour l'avenir de la race.

Les enquêtes que le Ministère a menées sur ce terrain, en particulier par l'intermédiaire de ses inspecteurs techniques ou médicaux, ont été tout spécialement approfondies.

On a examiné avec soin tous les faits objectifs qui auraient pu fournir des indices concernant le degré de fatigue, de même que l'on a contrôlé attentivement les statistiques des maladies, des avortements et des infirmités, en classant ces phénomènes d'après leur cause.

Ces enquêtes n'ont pas été faciles, à cause du changement de fonction du personnel. Il était surtout intéressant d'observer comment se comportaient les ouvriers qui, pour de longues périodes, et si possible, pendant plusieurs années consécutives, étaient restés attachés au même travail.

Ainsi, en ce qui concerne les maladies, il a été constaté qu'une période même de 5 ou 6 années ne peut pas être considérée comme suffisante pour faire ressortir la fréquence éventuelle des maladies causées par la fatigue lorsque, de saison en saison et d'année en année, les variations dans l'allure et l'origine des maladies sont si importantes.

En ce qui concerne la fatigue, on a examiné le rendement journalier de nombreux ouvriers, au cours de longues périodes, pour rechercher si, éventuellement, il en dérivait une diminution progressive de rendement causée par la fatigue, mais jusqu'à présent, on n'a eu aucune donnée positive pour conclure que cette diminution de rendement causée par la fatigue excessive se soit produite.

D'une façon analogue, on a étudié le rendement de différents ouvriers d'après les différents jours de la semaine, pour rechercher un indice de fatigue dans une productivité relativement inférieure les derniers jours de la semaine, vendredi ou samedi. On a, au contraire, constaté qu'un nombre inférieur de Bx /heure avait tendance à se vérifier dans le travail du lundi, évidemment à cause d'une perte d'entraînement, ou d'un fonctionnement moins bon des services, ou d'une coordination moins parfaite du travail ce jour-là.

Dans une autre entreprise, on a pris note de la productivité horaire moyenne d'un groupe important d'ouvriers affectés, sans variation de principe, depuis plus de 3 ans au même travail ayant un caractère plutôt manuel et fatigant. Pendant les années 1932 et 1933, la productivité horaire moyenne de ce groupe d'ouvriers — qui travaillait à une productivité voisine de 80, c'est-à-dire presque à la productivité maximale — n'a pas tendance à présenter des variations constantes au cours de ces relevés journaliers.

On a également fait des enquêtes directes, en contrôlant par l'intermédiaire d'un inspecteur technique et d'un inspecteur médical, pendant environ 30 jours consécutifs, le travail de mineurs dans une mine à Bedaux. Dans le rythme de travail des ouvriers travaillant à 60 Bx /heure en moyenne, il n'a été relevé aucun signe de fatigue particulière ni aucun effort qui ne puisse être fourni par des ouvriers de capacité de travail normale, entraînés aux conditions particulières de

¹ Voir *Bulletin technique* du 6 juillet 1935, page 164.

travail dans la mine, et cela sans exiger d'eux un surmenage qui soit nuisible à leur efficacité physique.

Au point de vue de la maladie et des accidents, dans aucune entreprise contrôlée il n'a été noté d'indice d'aggravation de la situation.

Il importe cependant de répéter, comme conclusion sur ce point, que, aussi bien en ce qui concerne la nature des accidents qu'en ce qui concerne, d'une façon générale, les conséquences hygiéniques et sanitaires de l'introduction du système Bedaux, il est nécessaire de faire des enquêtes et des observations pendant un temps beaucoup plus long avant de pouvoir tirer des conclusions qui aient une base vraiment sérieuse, sinon de certitude absolue.

Dans les entreprises où l'on a contrôlé l'application du système Bedaux, on a également relevé les âges moyens des ouvriers au travail et les variations mensuelles du nombre d'ouvriers occupés.

Tandis qu'aucune observation particulière n'a pu être faite sur les variations éventuelles de l'âge moyen, les courbes établies d'après le nombre d'ouvriers mensuellement occupés dans les différentes entreprises ont, en général, dans les années 1932-33, la même allure que la courbe de la crise : forte baisse en 1930-31 — tendance constante à l'augmentation en 1932-33.

Evidemment, en face du problème du chômage, le système Bedaux partage le sort de tous les autres systèmes d'organisation scientifique du travail. Le meilleur rendement du travail humain, de même que l'enregistrement de l'efficacité des installations et des machines n'ont pu, en théorie, que provoquer une diminution d'emplois.

Ce phénomène ne peut être compensé que par l'augmentation de la consommation dérivant de la réduction des prix de revient et de l'ouverture de nouveaux marchés ou de nouveaux champs d'activité.

Dans les relevés mentionnés ci-dessus, faits dans les entreprises à Bedaux, il a été constaté généralement une augmentation des heures de travail en 1932 et en 1933, comme il a été dit plus haut, mais on ne doit pas taire qu'une telle augmentation a été expliquée, dans un cas, par le plus grand nombre de machines vendues à cause de la réduction obtenue dans leur prix de revient, dans un autre cas, par le fait d'avoir réussi à élargir la zone de vente et d'être arrivé finalement jusque sur l'Adriatique, en concurrence avec le matériel étranger ; dans un troisième cas, enfin, cette augmentation a été due au fait d'avoir obtenu une grosse commande du gouvernement pour un nouveau produit, et ainsi de suite.

Il n'est pas douteux que le problème du chômage dit « technologique » doit toujours être pris en considération et doit préoccuper constamment ceux qui étudient les problèmes du travail et de la rémunération. On estime cependant que, bien plus douloureux et préjudiciable que le chômage déterminé par une production économique serait celui qui serait dû à l'incapacité des industries de lutter contre la concurrence, c'est-à-dire de vivre d'une façon autonome.

Le corporatisme.

Il faut lire, conseille *Le Temps* du 11 juin, l'ouvrage très remarquable de MM. M. Tardy et Ed. Bonnefous¹, pour comprendre exactement cette évolution du corporatisme, pour éclaircir cette notion de l'Etat corporatif autour de laquelle on accumule, souvent par ignorance, tant de nuées. Pas de « plan » en effet — et Dieu sait s'il y en a ! — qui ne prévoie un régime corporatif. Malheureusement, nul ne sait ce que l'on entend par cette formule séduisante, devenue presque un lieu commun, et qui apparaît comme un mythe.

Il était indispensable de mettre les choses au point, de réduire le mirage qui ne cache que le désert, de décomposer le mythe et de le détruire, car il est dangereux. Il est dangereux parce qu'il aboutit à la disparition de la liberté, à l'effa-

cement complet de l'individu, sans même, en compensation de ces maux, qu'il puisse se réaliser lui-même. MM. Tardy et Bonnefous ont montré, sans discussion possible, que le corporatisme n'est pas réalisable si on le conçoit comme aux temps anciens, qu'il n'y a même jamais eu de régime corporatif mais seulement des régimes de privilèges et d'abus corporatifs. Et si l'on conçoit un corporatisme moderne, il se détruit aussitôt lui-même parce que la dictature, qu'il exige, l'étatise aussitôt. Au point de vue social, le corporatisme ne réduit même pas les antagonismes entre patrons et ouvriers, mais les envenime au contraire. Que la dictature disparaisse, ils reprendront avec une telle force « qu'il n'y aurait qu'une secousse à donner pour supprimer capitalisme et entreprise privée. La lutte des classes se terminerait, comme en Russie, par la mort de l'une des classes ». Le corporatisme ne supprime pas davantage la concurrence et les antagonismes d'intérêts entre producteurs. Il ne peut réglementer la production et la vente. « Les procédés employés par les cartels n'étaient utilisables que dans des cas restreints. En Italie, en Allemagne, les cartels fonctionnent d'ailleurs en marge des corporations. » Et si l'on en voulait revenir aux conceptions anciennes du corporatisme, on aboutirait alors soit au privilège, soit à la confusion provoquée par d'innombrables barrages — et à la paralysie industrielle — soit à l'étatisme de plus en plus étroit.

Le corporatisme, à notre époque, n'est donc capable ni de réduire les antagonismes de la production, et d'établir la paix économique, ni de réduire les antagonismes entre patrons et ouvriers, et d'établir la paix sociale. Il n'est concevable, en dehors du petit artisanat local, qu'avec la dictature de l'Etat totalitaire ; mais alors le corporatisme se dévore lui-même, et c'est là que nous en étions arrivés en observant que le grand conflit moderne oppose non la démocratie et le fascisme — puisqu'une démocratie antilibérale conduit au fascisme, — mais entre le fascisme et le libéralisme.

Qu'est-ce, en effet, que la corporation dans la dictature ? Rien de plus qu'un « encadrement des sujets » pour « renforcer la domination de l'Etat ». La corporation elle-même, comme l'individu, n'a plus que des devoirs envers l'Etat. Mais, par le fait même, en abdiquant toute initiative, elle détruit sa propre raison d'être. Dès lors, il ne s'agit plus de corporatisme, mais, comme le disent dans leur conclusion MM. Tardy et Bonnefous, d'un socialisme d'Etat ou d'une économie dirigée par l'Etat.

En somme, ce qui ressort de cette très remarquable étude d'histoire sociale, c'est que le corporatisme est aujourd'hui une pure illusion. « Les corporations de métier correspondaient au stade de l'économie urbaine. A mesure que se sont constituées les économies nationales, le progrès industriel et commercial s'est accompli en dehors d'elles. Serait-il possible d'adapter au cadre d'une économie nationale une institution faite à l'échelle d'un petit marché local ? Les efforts faits dans ce sens sont restés infructueux. La formule de l'organisation corporative reste à trouver. »

Elle reste à trouver même après les efforts accomplis dans ce sens par les Etats-Unis d'Amérique, comme l'a montré excellemment, dans une autre étude de la Société d'études et d'informations économiques, M. François Herbet¹.

« Organisation professionnelle, discipline corporative, mots séduisants, mais qui, bien souvent, ne cachent que la peur de la liberté et le renoncement à l'effort individuel, écrivent MM. Tardy et Bonnefous, dont l'étude devrait chasser pas mal de nuées. Le corporatisme sert à étouffer les libertés individuelles, et à l'abri de ce nom c'est l'Etat qui dirige tout. » Mais il est impossible qu'il en soit autrement, même si l'on pouvait instituer un régime véritablement et sincèrement corporatif. La liberté est la condition indispensable de l'effort humain. Cette vérité est vieille comme le monde. Mais tant d'évidences sont aujourd'hui niées !

¹ *L'expérience Roosevelt et l'industrie*, par François Herbet.

¹ *Le Corporatisme*, par Marcel Tardy et Edouard Bonnefous, Société d'études et d'informations économiques, Paris.